

Hermesiane  
32, rue SAVIER  
92240 MALAKOFF  
France

Ciné Contrôle International  
35, Avenue Victor HUGO  
75116 PARIS  
France

**BAC MAJESTIC S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007  
BAC MAJESTIC S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
*Ce rapport contient 34 pages*

Hermesiane  
32, rue SAVIER  
92240 MALAKOFF  
France

Ciné Contrôle International  
35, Avenue Victor HUGO  
75116 PARIS

## **BAC MAJESTIC S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
Capital social : € 6.482.779,95

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport complémentaire à notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, émis le 19 juin 2008 et indiquant que nous n'avons pas pu effectuer le contrôle des comptes consolidés, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Les comptes consolidés tels qu'ils sont joints au présent rapport, ont été arrêtés par le conseil d'administration, et nous ont été communiqués ultérieurement. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note note B 1.2.2 de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié et maintenu pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice.

## **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation
- La note B1.7.1.1 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs aux actifs incorporels, notamment la détermination des amortissements des films. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables relatives à ces amortissements, nous avons revu le processus d'estimation des recettes futures prises en compte dans la détermination du taux d'amortissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Malakoff et Paris, le 27 juin 2008

Les commissaires aux comptes

Hermesiane

Ciné Contrôle International

Xavier CHRIST  
Associé

Yann CHAKER  
Associé